DOSSIER D'INSCRIPTION

23éme Championnat du Monde

de Pêche de la Carpe des « Nations »

du 19 au 23 septembre 2023

Lac de PANNECIÈRE – CHAUMARD (France)

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s collègues,

C'est un immense honneur, avec une joie et un plaisir immense, que notre commission Carpe de la Fédération Française des Pêches Sportive accueillera le 23ème Championnat du monde de pêche de la Carpe en France du 19 au 23 septembre 2023.

Nous sommes très fiers de vous annoncer dès à présent, que nous mettrons tout en œuvre pour que cette nouvelle édition internationale, qui devrait rassembler, plus de 25 nations, soit une superbe réussite et une grande fête pour notre pêche.
Tout est, et sera fait pour que vous preniez du plaisir lors de cette manifestation.
Tout sera simple, sans surprises, de votre heure d'arrivée, à votre heure de départ, avec en permanence de la clarté, de la simplicité, de l'équité. Un seul et unique mot d'ordre :
L'ESPRIT SPORTIF et la convivialité.

Pour cette 23ème édition, la 4ème organisée par la Fédération Française, notre commission a sélectionné le magnifique et surprenant lac de PANNECIÈRE situé au centre de la France, dans le massif naturel du MORVAN, plus précisément dans le département de la NIÈVRE en région BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ.
Compte tenu de ses 500 hectares et de son cheptel de carpes extraordinaires, le lac de Pannecières situé sur le domaine public, géré par l'Association de pêche de CHATEAU CHINON et la Fédération de Pêche de la NIÈVRE, partenaires des Championnats du Monde, il est tout simplement idéal pour accueillir cette manifestation.
Nous sommes persuadés qu'il comblera toutes les attentes de nos compétiteurs de haut niveau.

Je tiens personnellement à remercier les responsables de la FIPSed, de nous faire à nouveau confiance pour l'organisation de ce Championnat.
Je remercie également, toutes les autorités locales, Fédération de la Nièvre, association de Pêche locale, municipalités, hébergeurs, médias, sponsors et partenaires, pour leur aide et leur implication, sans oublier, tous les membres de la FFPS et du GN Carpe : Comité Directeur, staff, arbitres, cuisiniers, bénévoles, et tous ceux qui travaillent dans l'ombre.

Mais surtout je tiens à vous remercier vous, nations, délégués, capitaines et athlètes, qui prendrez part à cet évènement, vos performances, votre sportivité, votre fair-play et vos qualités humaines, feront, de cette compétition et rencontre internationale, une manifestation exceptionnelle.

Toute l'équipe d'organisation et l'ensemble de notre Commission CARPE France, vous souhaitent dès à présent la bienvenue.

Bonne pêche, bonne chance et bon séjour dans le Morvan en terre de France.

Fernando DE CASTRO
Président FFPS CARPE

Informations sur le Lac de PANNECIÈRE :

L'ouvrage :
Le lac-réservoir de PANNECIÈRE, situé dans le Morvan, a été mis en service en 1949. C'est le plus ancien des ouvrages gérés par l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs.
Son action est déterminée par le rythme des saisons. Le barrage de type « à voûtes multiples et contreforts » adapté à la forme évasée de la vallée.
En hiver et au printemps, les eaux sont stockées dans le lac-réservoir en suivant une courbe de remplissage. En période de crue, des prélèvements supplémentaires sont effectués pour limiter les risques d'inondations à l'aval.
En été et en automne, l'eau est restituée à l'Yonne pour éviter un débit trop faible dans la rivière et permettre notamment les prélèvements pour la production d'eau potable et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.
Ces restitutions d'eau sont régulées en aval par un bassin de compensation de 370 000 m3 géré par EDF. Une prise d'eau permet en outre, à partir de ce bassin, l'alimentation du canal du Nivernais.

La gestion
Le soutien des étiages, qui a lieu en principe de mi-juin à fin octobre, peut fournir une moyenne de 5,7 m3/s supplémentaires de soutien des débits de l'Yonne pour un débit naturel estival moyen de 2 m3/s.
En période de crue, le lac-réservoir peut stocker une grande partie du débit de la rivière, limitant ainsi les inondations dans la vallée de l'Yonne en aval de l'ouvrage. L'exploitation du lac-réservoir est déterminée par un règlement d'eau défini par arrêté inter-préfectoral, établi après consultation des organismes de bassin et à l'issue d'une enquête publique. Ce règlement définit les différents volumes d'eau que doit contenir l'ouvrage, ainsi que le débit minimum à maintenir dans l'Yonne (débit réservé) et le débit maximum à ne pas dépasser dans la mesure du possible (débit de référence).
Sur ces bases, le remplissage du lac, qui démarre en principe le 1er novembre, s'effectue suivant une courbe définissant des objectifs mensuels. Le remplissage s'achève mi-juin. De mi-juin à fin octobre, le réservoir est progressivement vidé. Cette vidange peut se prolonger en novembre et décembre en cas de saison très sèche. Le début du remplissage ou du soutien d'étiage peut varier selon les nécessités dues aux aléas climatiques. Le nouveau règlement d'eau a été approuvé le 27 janvier 2015.

Chiffres-clés

82 millions de m^3
Capacité de remplissage à la cote maximale d'exploitation (gestion des inondations).

5,7 m^3/s
Débit moyen de restitution en soutien d'étiage.

220 m^3/s
Débit maximal de vidange par l'évacuateur de crue (crue de fréquence cinq millénale).

1,2 m^3/s
Débit moyen mensuel fourni au canal du Nivernais.

15 millions de kWh/an
Production annuelle de l'usine hydroélectrique EDF au pied du barrage.

Plus d'informations sur : https://www.seinegrandslacs.fr/

Programme officiel :

Dimanche 17 et Lundi 18 Septembre : - Arrivée des délégations

10h00 à 18h00 - Accueil et enregistrement des délégations – (Mairie de CHAUMARD.)

Mardi 19 Septembre :

10h00 - 1ère Réunion des capitaines et tirage des secteurs. (Barnum Chaumard).
16h00 - Défilé (RDV et départ du Gymnase de CHATEAU CHINON)
18h00 - Cérémonie d'ouverture officielle - (Gymnase de CHATEAU CHINON)

Mercredi 20 Septembre : (Barnum Chaumard)

08h00 - 2ème Réunion des capitaines, tirage au sort de la grille et distribution des dossards.
10h30 - 1er signal – Entrée des compétiteurs dans leur « rings ».
12h30 - 2ème signal - Début de la compétition, amorçage et début de la pêche.
21h00 – Classements provisoires.

Jeudi 21 Septembre :

09h00 - Classements provisoires.
15h00 - Classements provisoires et 3ème réunion des capitaines, (Barnum Chaumard).
21h00 - Classements provisoires.

Vendredi 22 Septembre :

09h00 - Classements provisoires.
15h00 - Classements provisoires et 4ème réunion des capitaines (Barnum Chaumard).
21h00 - Classements provisoires.

Samedi 23 Septembre :

09h00 - Classements provisoires.
12h15 - 3ème signal - 15 minutes avant la fin de la compétition.
12h30 - 4ème signal - Fin de la compétition.
12h45 - 5ème signal - Fin du délai « sortie des poissons piqués » avant le 4ème signal.
19h00 - Cérémonie de remise des prix et de clôture (Gymnase - CHATEAU CHINON).

Dimanche 24 Septembre : départ des délégations.

CHÂTEAU-CHINON (Fontaine Niki de Saint Phalle et Mairie)

CHAUMARD (La Mairie et l'église))

Comment arriver sur le site :

Le PC compétition du lac de PANNECIÈRE est situé dans le village de CHAUMARD, Département de la NIÈVRE (58)
Point GPS : 47.144367218, 3.91201090813

14 km au nord de CHATEAU-CHINON
57 km au sud d'AVALLON
75 km à l'est de NEVERS
46 km au nord-ouest d'AUTUN
250 km de l'Aéroport de LYON – SAINT EXUPERY
310 km de l'Aéroport de PARIS - Charles DE GAULLE

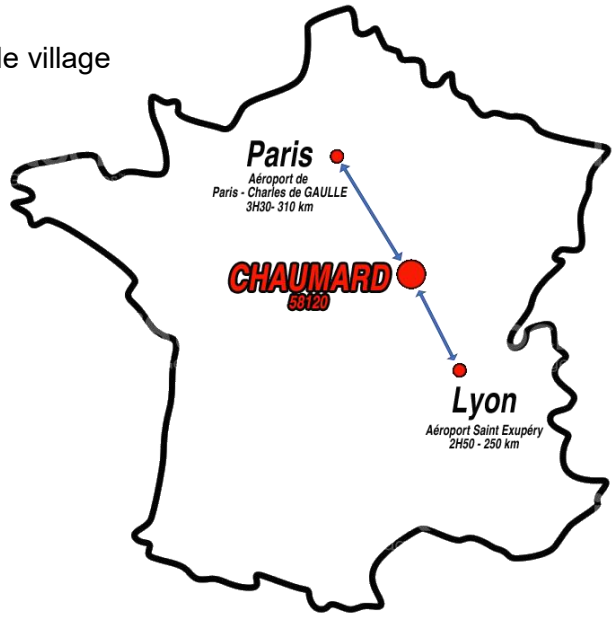

Hébergements autour du lac de PANNECIÈRE :

La région du Morvan, très touristique, possède une grande quantité d'hôtels, de campings, de gîtes, etc. tous plus ou moins grands et distants du site.
Chaque fédération devra contacter et gérer directement son hébergement !
Vous pouvez aussi, (c'est le plus simple) contacter « Nièvre Tourisme » qui vous aidera à trouver l'hébergement le plus adapté à vos besoins et moyens.

Nièvre Tourisme NEVERS :
Office de Tourisme Morvan Sommets et Grands Lacs - B.I.T de Château-Chinon
https://www.nievre-tourisme.com/offices/office-de-tourisme-morvan-sommets-et-grands-lacs-b-i-t-de-chateau-chinon
où :
https://www.nievre-tourisme.com/sejourner/ou-dormir/

Gite et Location de Vacances
https://www.gites.fr/departement_gites_nievre_58.html

Services d'urgence :

Urgences (depuis un mobile) : **112**
Gendarmerie – « Police » (Château-Chinon : **0033 3 86 85 35 24**

INFORMATION SUR L'ANTI-DOPAGE
DEMANDE DE AUT

Les athlètes participant au Championnat, avec l'inscription, acceptent implicitement toutes les règles antidopage de l'AMA.
L'athlète dont la maladie ou l'état nécessite un traitement avec une substance ou une méthode interdite doit demander à la CIPS une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) en suivant le processus de demande d'AUT strict de la CIPS.

Il/elle devra alors utiliser le formulaire de candidature téléchargeable sur le site de l'Agence International de Testing (ITA): https://ita.sport/uploads/2021/02/ITA_TUE_Form.pdf

La demande d'AUT doit être envoyée à l'adresse suivante : tue@ita.sport

Les athlètes doivent donc consulter la liste des interdictions https://www.wada-ama.org/sites/default/files/2022-09/2023list_fr_final_12_september_2022.pdf

Si l'AUT est accordée, l'athlète sera alors autorisé à utiliser le médicament pendant la période de validité de l'AUT sans commettre de violation des règles antidopage (ADRV).
Qu'une AUT ait été accordée ou non, les athlètes doivent toujours déclarer sur les formulaires de contrôle antidopage remplis lors du prélèvement de l'échantillon tous les médicaments et suppléments pris dans les sept jours précédant le prélèvement de l'échantillon, ainsi que toute transfusion sanguine dans les trois mois précédant le prélèvement sanguin.
Si une AUT a déjà été accordée par une ONAD ou par une ORAD, le sportif en question n'a pas à demander d'AUT CIPS supplémentaire, car la CIPS reconnaît toutes les AUT accordées par les ONAD et les ORAD.

REGLEMENT OFFICIEL DU CHAMPIONNAT CARPE :
Disponible en téléchargement sur le site de la FIPSed :
En Français :
http://www.fips-ed.com/fipsed/images/Regolamenti/2023/Fre/Regl_FIPSed_Carpe_2023_fr_def.pdf
En Anglais :
http://www.fips-ed.com/fipsed/images/Regolamenti/2023/Eng/Reg_FIPSed_Carpa_2023_en_def.pdf

CÉRÉMONIE OFFICIELLES :

Cérémonie d'ouverture :
Mardi 19 septembre :

16h00 - Défilé (RDV et départ du Gymnase pour défiler dans la ville de CHATEAU CHINON)
18h00 - Cérémonie d'ouverture officielle (Gymnase de CHATEAU CHINON)
Coordonnées GPS : **47.059298, 3.931561**

Cérémonie de remise des prix et de clôture :
Samedi 23 septembre :

19h00 - Cérémonie de remise des prix et de clôture (Gymnase - CHATEAU CHINON).
Coordonnées GPS : **47.059298, 3.931561**

Plan du lac et des secteurs pour le championnat :

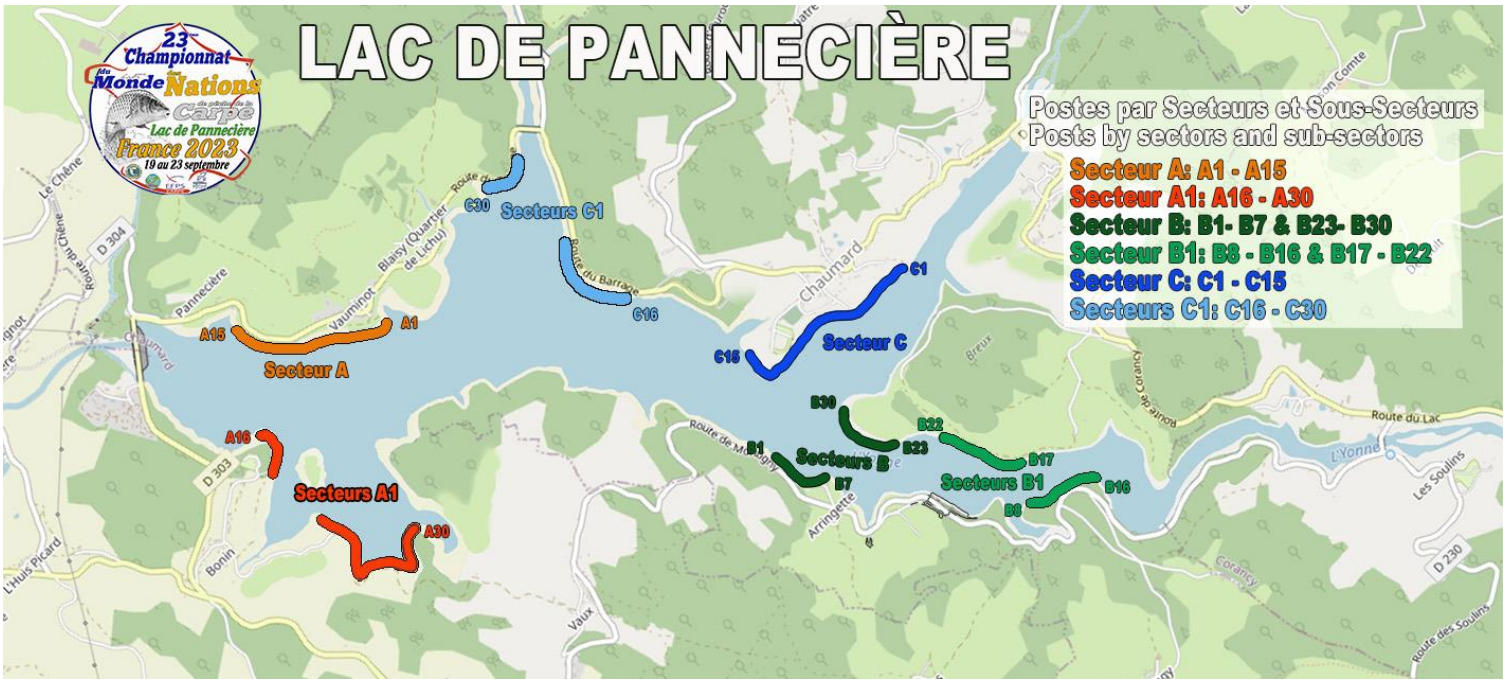

Malheureusement nous ne pourrons pas organiser de compétitions officielles avant le Championnat du monde, mais il est possible de vous entrainer quand vous le souhaitez jusqu'à la période des 7 jours précédant l'épreuve.
Attention pour vous entrainer, il vous faudra impérativement acheter une carte de pêche pour être en règle avec la législation.
Plusieurs types de carte existent ; Carte hebdomadaire (Vacances une semaine) ou carte annuelle.
Ces cartes de pêche sont à prendre sur le site Internet de la fédération nationale :

https://www.cartedepeche.fr/

Il est très important de sélectionner ensuite l'association de pêche suivante :
CHATEAU CHINON (ville ou campagne) **"La truite morvandelle".**

Il faut savoir également que la règlementation sur le lac ne permet pas la pêche de nuit sur la totalité des parcours. Seuls les parcours tracés sur la carte ci-dessous sont ouverts à la pêche de nuit.

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

- ⇒ **Taxe FIPSed : 150,00 €**
- ⇒ **Droits d'inscriptions : 1450,00 €**
- ⇒ **Banquet de clôture (Pour les accompagnant(e)s) : 60,00 €**

Les droits d'inscriptions comprennent : 11 banquets de clôture, 8 cartes de pêche pour la durée totale du championnat, l'assurance et tous les frais divers liés, comme l'achats des trophées, et matériaux nécessaires à la bonne tenue de la compétition…

Les Fédérations, en plus des médailles consacrées aux membres officiels de la Délégation, pourront demander sur place des médailles supplémentaires (dans la limite de 3 maximum par équipe), sous paiement d'une contribution de 25 € par médaille supplémentaire, qui comprendra également le diplôme. Les frais pour les médailles supplémentaires devront être payés aux organisateurs, qui reverseront ensuite la somme à la F.I.P.S.e.d. En aucun cas et sous aucun prétexte, des médailles en nombre supérieur à celui prévu au présent Règlement ne pourront être demandées à la F.I.P.S.e.d.

Toutes les inscriptions devront être réglées par virement bancaire sur le compte suivant :
Banque : CREDIT MUTUEL
IBAN : FR76 1027 8073 1700 0212 5420 173
BIC : CMCIFR2A

L'inscription des nations à l'évènement, ne sera validé qu'après réception du virement et de la réception des dossiers COMPLETS qui devront nous être retournés au plus tard avant le 30 juillet 2023.

Toutes les délégations doivent apporter leur propre DRAPEAU et HYMNE NATIONAL. L'HYMNE NATIONAL sera vérifié par le comité d'organisation en PRESENCE D'UN REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE lors de l'inscription sur place.

23 ème Championnat du Monde de Pêche de la Carpe des « Nations » 2023

FICHE D'INSCRIPTION

FÉDÉRATION : _____

NATION : _____

ADRESSE : _____

PERSONNE A CONTACTER : _____

E-MAIL : _____

TÉLÉPHONE : _____

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Le dossier d'inscription et le règlement sont à renvoyer avant le 30 juillet 2023 :
ffps-carpe@orange.fr ou f.decastro@wanadoo.fr

23 éme Championnat du Monde de Pêche de la Carpe des « Nations » 2023

DÉLÉGATION

FÉDÉRATION : _____

NATION : _____

Merci d'écrire en lettres MAJUSCULES

DÉLÉGATION	NOM	PRÉNOM
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
ATHLETE		
1er CAPITAINE		
2ème CAPITAINE		
DÉLÉGUÉ		

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Le dossier d'inscription et le règlement sont à renvoyer avant le 30 juillet 2023 :
ffps-carpe@orange.fr ou f.decastro@wanadoo.fr

23 ème Championnat du Monde de Pêche de la Carpe des « Nations » 2023

EXTRA et ACCOMPAGNATEURS

FÉDÉRATION : _____

NATION : _____

Merci d'écrire en lettres MAJUSCULES

NOM	PRÉNOM	Type (**EXTRA** ou simple buffet supplémentaire)	Ticket Repas (Buffet de clôture)
		EXTRA Buffet + médaille	
		EXTRA Buffet + médaille	
		EXTRA Buffet + médaille	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Buffet clôture	
		Total :	

Rappel :
Le ticket pour le buffet de clôture (par personne supplémentaire) : **60** €uros.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Le dossier d'inscription et le règlement sont à renvoyer avant le 30 juillet 2023 :
ffps-carpe@orange.fr ou f.decastro@wanadoo.fr